Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance **[1]**

Martin-Blachais, M.P. (Dir.). (2017). Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance *[2]*. Paris : Ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes.
En 2014, le Gouvernement a engagé une réforme de la protection de l'enfance et dressé une feuille de route pour la période 2015-2017, composée de 101 actions, autour de 3 objectifs : une meilleure prise en compte des besoins de l'enfant et de ses droits, l'amélioration du repérage et du suivi des situations de danger et de risque de danger, le développement de la prévention. La loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant constituait le volet législatif de cette feuille de route. L'action 9 de la feuille de route prévoyait de mener une démarche de consensus pluridisciplinaire et transversale, afin d'asseoir un corpus scientifique partagé définissant le périmètre, le contenu, voire les outils d'analyse contribuant à l'appréhension des besoins fondamentaux, universels et spécifiques de l'enfant en protection de l'enfance, à l'aune des pratiques institutionnelles et professionnelles, pour une évaluation rigoureuse des situations, en vue d'une réponse adaptée au mineur et à sa famille. Telle était la mission confiée au comité d'experts présidé par Marie-Paule Martin-Blachais.
Consulter le rapport [2] (.pdf, 2,5 Mo)

Liens
[1] https://inshea.fr/fr/content/d%C3%A9marche-de-consensus-sur-les-besoins-fondamentaux-de-lenfant-en-protection-de-lenfance
[2] http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/174000173.pdf